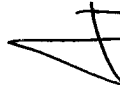


Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation

 Ludovic LIONS

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 5°/66-07
Séance du - 7 SEP. 2007

RACCORDEMENT SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU COLLEGE ST EXUPERY DE MULHOUSE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5e/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

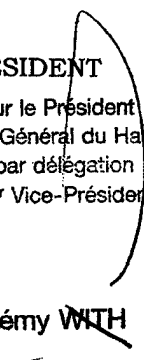
- ❖ APPROUVE les termes de la convention, dont le projet est annexé au présent rapport, autorisant à titre gratuit un raccordement sur le réseau d'assainissement du collège St Exupéry de Mulhouse ;
- ❖ AUTORISE le Président du Conseil Général à signer cette convention à conclure entre le SIVOM de l'agglomération mulhousienne et le Département du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté

.....voix contre
.....abstentions


Rémy WITH